

Décision

Générale

colonial

Décision n° 947 accordant une permission de vingt-et-un jours à Mme. Metifiot, agent contractuelle

n° 947

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
29 août 1947

Numéro JO
n° 8 du 31/08/1947

Date du numéro
31 août 1947

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu la demande de permission en date du 25 août 1947 de Mme Métifiot, agent contractuelle en service au cercle de Djibouti

Vu l'avis favorable du commandant de cercle de Djibouti,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Une permission d'absence de vingt et un jours, pour en jouir au Harrar, est accordée à M. Metifiot, agent contractuelle en service au cercle de Djibouti, pour compter du 1 septembre 1917. Art. 2. La présente décision sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

Pour le Gouverneur et p. o. : L'Inspecteur des affaires administratives, chef du Cabinet civil, LIURETIE.